



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « THE CAVE CORPORATION » DEL2024-010

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Il est rappelé aux membres du conseil que l'association THE CAVE CORPORATION, dont l'adresse est située au 4 Route de Notre-Dame de la Gorge, 74170 Les Contamines-Montjoie occupe jusqu'à présent les locaux de la patinoire.

L'association a sollicité l'autorisation de pouvoir se déplacer dans les locaux de la Garderie « La Galipette » en dehors des horaires d'ouverture de cette dernière, à savoir le rez-de-chaussée ainsi que le garage aux conditions évoquées dans la convention jointe en annexe.

Cette mise à disposition de locaux se fera à titre gratuit et prendra effet au 01/03/2023 pour se terminer le 01/03/2026.

Toutes les conditions de la mise à disposition sont détaillées dans la convention en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

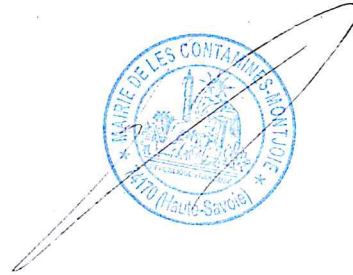
ID : 074-217400852-20240222-DEL2024010-DE



En Mairie, le 22 février 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending upwards.

En Mairie, le 22 février 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le